

En parcourant les pages de ces volumes, on est étonné de voir comme souvent les noms ont été défigurés, transformés, changés, à tel point que la filiation deviendrait impossible sans des études, des recherches, des confrontations de textes comme en a faites M. l'abbé Tanguay, et c'est là un point qui ne peut être de minime importance, car ces transformations de noms ont déjà été la cause de plusieurs procès et ont amené des pertes sérieuses à certaines familles

En outre des troubles que ces altérations peuvent souvent causer dans des familles, n'est-ce pas disgracieux de voir des noms remarquables et distingués affublés d'additions dénotant toujours le vulgaire et le manque d'éducation, lorsqu'elles ne sont pas triviales ou inconvenantes. Cependant ces transformations sont devenues jusqu'à un certain point nécessaires à conserver par le long usage qu'on en a fait dans les transactions et actes civils, si bien que leur soudaine soustraction pourrait amener des conséquences assez sérieuses.

Qui empêcherait cependant, à présent que le Dictionnaire Généalogique pourra faire autorité, de travailler à les faire disparaître peu à peu. Pourquoi chaque famille ne reprendrait-elle pas son ancien nom en le joignant, par un trait d'union, à la transformation qu'il a subie? Ainsi on dirait: Rinfret-Malouin, au lieu de Rinfret dit Malouin; Guillet-Tourangeau, au lieu de Guillet dit Tourangeau, ou, Tourangeau tout court; Gautier-Larouche, au lieu de Larouche; Gauthier-Landreville, Gautier-St-Germain, Gautron-Larochelle, Filion-Dubois, Hunault-Lachapelle, Brunet-Belhumeur, etc., etc.

Ce moyen nous paraîtrait capable de répondre aux exigences des litiges légaux, en même temps qu'il dénoterait une allure plus policée et plus conforme aux formules de la civilisation.